



Commission des Episcopats de la Communauté Européenne

Communiqué 15 juin 2006

La COMECE est consternée que le Parlement Européen encourage l'instrumentalisation et la destruction d'embryons humains

Le 15 juin 2006, le Parlement Européen a voté en première lecture la proposition relative au 7^{ème} Programme-cadre de Recherche et a demandé le financement communautaire de la recherche sur des embryons humains et des cellules souches embryonnaires humaines. Mgr Noël Treanor, Secrétaire Général de la Commission des Episcopats de la Communauté Européenne (COMECE), a déclaré à cet égard :

La COMECE soutient une politique européenne de la recherche efficace et au service du bien commun et s'oppose à la proposition du Parlement Européen et de la Commission Européenne d'accorder un financement de l'UE aux activités de recherche employant des embryons humains et des cellules souches embryonnaires humaines.

Comme l'a déclaré précédemment la COMECE, ce type de recherche soulève des problèmes éthiques et anthropologiques fondamentaux. Nombreux sont ceux qui sont opposés à l'instrumentalisation de la vie humaine et de son utilisation comme matière première. Il ne s'agit pas uniquement d'une position catholique. Scientifiquement, il n'existe aucune raison morale pour distinguer un embryon aux prémices de sa vie et un embryon après son implantation dans l'utérus ou après 14 jours. La dignité humaine ne dépend pas - et ne doit pas être rendue dépendante - des décisions d'autres personnes. Toute vie humaine commence à sa conception et nécessite une protection particulière quand elle est créée en dehors du corps de la femme. La vie humaine ne doit jamais être instrumentalisée. Nous rappelons dès lors notre opposition de principe à la destruction de tout embryon humain et à l'utilisation des cellules souches embryonnaires humaines.

Le Parlement Européen s'est exprimé à une courte majorité en faveur du financement communautaire de la recherche sur les embryons humains et les cellules souches (adultes). Les embryons dits surnuméraires n'étant pas mentionnés, la recherche impliquant leur destruction pourrait être financée sous le 7^{ème} Programme-cadre de recherche. La production d'embryons humains à des seules fins de recherche ne peut prétendre à un financement par l'UE, conformément à la Convention sur les Droits de l'Homme et la Biomédecine d'Oviedo.

La proposition de la commission de l'Industrie, la Recherche et l'Energie (ITRE) a été adoptée à 284 voix contre 249 et 32 abstentions. Le Parlement Européen lui-même était divisé sur cette question, et un nombre important d'eurodéputés ont voté, soit pour exclure le financement de toute recherche sur les embryons humains et les cellules souches embryonnaires humaines, soit pour au moins renforcer les recommandations éthiques afin d'empêcher de nouvelles destructions d'embryons humains. Nous prenons également note du fait que l'amendement adopté par la commission des Affaires Juridiques - qui, selon les règles de procédure du Parlement Européen, est responsable pour les questions éthiques en matière de nouvelles technologies - n'a pas été respecté par la commission ITRE du Parlement européen.

C'est un fait qu'il existe des avis divergents sur le statut anthropologique de l'embryon et sur les implications éthiques de l'expérimentation sur les embryons humains. Tant que l'utilisation et la destruction des embryons humains est un sujet qui touche à l'inviolabilité de la vie et de la dignité humaines et concerne les convictions les plus profondes de nombreux citoyens de l'UE, l'UE a le devoir moral de s'abstenir de promouvoir par le biais d'un financement communautaire ce type de recherche, interdit dans certains États membres. En prenant cette décision, l'UE interférerait avec les décisions nationales sensibles prises à cet égard et violerait le principe de subsidiarité.

En outre, compte tenu des ressources limitées allouées par l'UE à la recherche et du nombre de projets de qualité qui ne peuvent être financés par manque d'argent, il est d'autant plus incompréhensible que la recherche sur les embryons humains soit encouragée par un financement communautaire. Si cette décision était confirmée, cela renforcerait la méfiance envers l'UE et son processus décisionnel.

Nous demandons par conséquent au Parlement Européen, au Conseil des Ministres ainsi qu'à la Commission Européenne de reconsidérer leur attitude à l'égard de cette question et de réserver les efforts communs de l'UE en matière de recherche à des priorités véritablement communes et moins controversées. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre soutien envers le financement communautaire de la recherche sur les cellules souches adultes.